

LA

Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Ordo des fidèles. — III Solennités de titulaires. — IV Dimanche de la sexagésime. — V Les écoles du Nord-Ouest : les catholiques demandent des droits égaux. — VI Retraite sacerdotale mensuelle. — VII Un éloge mérité. — VIII Ordinations. — IX Entre amis. — X Correspondance des Etats-Unis. — XI Angleterre : Les progrès du catholicisme.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 5 mars

Fête de S. Joseph et neuvaine préparatoire (1), dans le diocèse de Saint-Hyacinthe. 12e anniversaire de la consécration de l'évêque.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 5 mars

Office du dim. de la Quinquagésime, *semi-donble privilégiée* ; 2e or. *A cunctis*, 3e au choix du célébrant ; préf. de la Trinité. — II vèpres de la Quinquagésime.

Mercredi, le 8 mars

Bénédictio et distribution des Cendres. A la messe, 4e or. *A cunctis*, 3e *Omnipotens*, préf. du carême.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 12 mars

On ne peut faire le 1er dim. du carême aucun office même de 1ère cl., ni par conséquent de solennité de titulaire.

J. S.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, on peut gagner : 1o 300 jours pour chaque exercice ; 2o une indulgence plénière dans le cours de la neuvaine ou l'un des huit jours suivants (du 10 au 26 mars) en se confessant, communiant et priant aux intentions du pape.

DIMANCHE DE LA SEXAGESIME

E grain semé par le père de famille et dont parle l'évangile du dimanche de la sexagésime, c'est la parole de Dieu que nous entendons si souvent, et encore mieux cette parole intérieure dont le Saint-Esprit accompagne l'autre, ses grâces, ses lumières, ses inspirations, ses affections saintes. Remercions Dieu de ce qu'il nous les donne si libéralement et avec une bonté si particulière. Avec les grâces que nous avons, il y en aurait assez pour sauver le monde si elles étaient ménagées.

Quand ce bon grain ne produit pas son fruit, c'est toujours par notre faute. Et c'est mépriser le bien que Dieu nous fait, de ne pas en profiter ; c'est manquer aux intentions qu'il a sur nous ; c'est abuser indignement d'un bien qui a coûté les travaux, la vie et la mort de notre aimable Rédempteur ; car il a donné tout cela pour nous mériter ses grâces.

Le semeur, en semant son grain, prétend recueillir le fruit ; et si la terre ne porte pas de fruit, il l'abandonne. Dieu nous donne ses grâces, il prétend que nous en profitons ; si nous n'en profitons pas, il s'irrite contre nous, il nous menace, il maudit une terre stérile.

Jésus-Christ retire ses grâces, il nous abandonne. L'esprit est privé de ses lumières surnaturelles ; la volonté devient insensible ; et peu à peu on se précipite dans le dernier malheur qui suit cette insensibilité.

Craignons cette terrible justice de Dieu.

LES ÉCOLES DU NORD-OUEST

Les catholiques demandent des droits égaux

NOUS reproduisons avec plaisir cet article paru la semaine dernière dans le Canada, de Montréal.

Il fait partie d'une remarquable série d'articles sur le même sujet.

Dans un article sur la question des écoles séparées au Nord-Ouest, le *Witness* citait, hier, les paroles de l'hon. George Brown en 1895, au sénat, lors de la discussion sur l'organisation des territoires.

M. Brown s'est opposé, à ce moment, à l'établissement d'écoles séparées au Nord-Ouest.

« Le pays, dit-il, se peuple de gens de toutes classes, de toutes croyances ; et si chaque classe demande son système particulier d'éducation, il en résultera une confusion inextricable. On a dit que la clause a été insérée pour la protection des protestants contre les catholiques, ces derniers étant les plus nombreux. Mais pour moi, parlant pour les protestants et en leur nom, je suis en position de dire qu'ils n'ont pas besoin de cette protection. »

L'hon. George Brown avait raison. Partout où les catholiques ont été en majorité, ils ont été assez libéraux pour permettre aux protestants d'élever leurs enfants dans l'atmosphère religieuse qu'ils préfèrent. En 1875, on pouvait croire peut-être encore, malgré le déplorable incident du Nouveau-Brunswick, qu'une majorité protestante serait assez libérale pour ne pas imposer aux catholiques un système d'éducation répugnant à leur conscience.

Depuis, nous avons eu la malheureuse loi de Manitoba, en 1890 ; nous avons eu de violentes campagnes menées dans Ontario contre les écoles séparées.

Et si le *Witness* veut être franc, il conviendra avec nous que si l'événement a justifié la prétention de l'hon. George Brown, que les

protestants n'ont pas besoin de protection contre les empiètements possibles des catholiques ; les catholiques, au contraire, ont besoin de la protection la plus explicite, la mieux définie, la plus efficace, contre les empiètements possibles d'une majorité protestante.

Nous regrettons énormément d'être obligés de dire ces choses, mais vraiment on semble prendre plaisir à nous y forcer.

L'acte constitutionnel de 1867 garantit les écoles séparées ; le *Witness* doit savoir que, sans cette garantie, la confédération n'eût pas été acceptée par la province de Québec.

Nos concitoyens qui ont émigré au Nord-Ouest et qui en ont, les premiers, mis en valeur les richesses incalculables, y sont allés croyant rester sous la juridiction de la loi constitutionnelle de 1867.

Leurs voisins protestants jouissent de tous les droits qui leur sont garantis par cette loi ; par quelle subtilité de raisonnement espère-t-on arriver à démontrer que les catholiques au Nord-Ouest n'ont pas les mêmes droits que les protestants ? qu'il n'ont pas, comme eux, le droit de réclamer toute la protection que leur accorde l'acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867 ?

On dénature étrangement le sens des mots en qualifiant de « privilège » les droits que réclament les catholiques. Les catholiques ne réclament aucun privilège, ils réclament des droits égaux, là où ils sont en minorité ; ayant conscience d'avoir toujours respecté les droits égaux des autres, là où ils sont en majorité.

Ils savent d'ailleurs, que les préjugés d'où émane l'opposition aux écoles séparées, sont étrangers à la grande majorité de leur concitoyens protestants, qui, laissés à leurs seuls instincts, ne songeraient jamais à violenter leur conscience. Malheureusement, comme nous le faisons remarquer en commençant, l'expérience est là pour prouver que, subissant l'influence de politiciens, ils peuvent être poussés à des actes d'oppression qu'eux-mêmes regrettent ensuite.

Lacordaire a dit un jour : « Pour les faibles, c'est la loi qui affranchit, c'est la liberté qui opprime. » C'est pour cela que nous voulons, puisque nous sommes la minorité, la liberté conférée par la loi, pour nous garantir de l'oppression possible d'une liberté sans entraves.

RETRAITE SACERDOTALE MENSUELLE

Mercredi, le 1er mars, à la cathédrale

LES exercices communs de la retraite mensuelle pour le clergé du diocèse de Montréal se font chaque deuxième mercredi du mois, à la cathédrale, dans la chapelle destinée aux mariages. A cause de la cérémonie des Cendres, ils auront lieu cette semaine le 1er mars et commenceront à 2 heures précises. Ils comprennent la récitation des vêpres et complies, la préparation à la mort et une instruction suivie de la bénédiction du Très Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités à suivre ces exercices.

UN ELOGE MERITE

QUOMME je cherchais un peu mon article de quinzaine et que j'avais déjà coupé une page d'*impressions parlementaires* de M. de Mun, je l'ai soudain mise de côté, lorsque l'*Univers* du 3 février m'est arrivé ce matin, avec un sujet dont tous nos lecteurs, j'en suis sûr, me sauront gré de les avoir entretenu. Il s'agit de l'admirable étude que la plume éloquente de l'évêque d'Orléans, Mgr Touchet, vient de consacrer, dans le *Correspondant*, à la compagnie de Saint-Sulpice.

Les lecteurs de la *Semaine* savent déjà que nos vénérés amis les Sulpiciens de France, ont été naguère frappés par le défunt cabinet Combes. Dès l'automne prochain, NN. SS. les évêques de France doivent cesser de confier leurs clercs aux Messieurs de Saint-Sulpice.

Mgr l'évêque d'Orléans est un militant. Il parle et il agit. Et sa parole comme son action ont toujours en France un remarquable retentissement. Il est fils spirituel de Saint-Sulpice et il s'en souvient noblement. Je cite :

« Or, quels maîtres admirablement sages que MM. de Saint-Sulpice ! Tous coulés dans le même moule, disons mieux, tous taillés dans le même cristal de vertus très limpides et très simples ! tous modestes, laborieux sans bruit, pieux sans faste, austères sans ostentation, soumis aux évêques sans flagornerie, dévoués aux prêtres sans faiblesse, appliqués, désintéressés ».

Et tout de suite, pour un ancien élève de Montréal, des figures connues surgissent à l'esprit qui animent ce portrait réussi ! C'est M. Delavigne ! c'est M. Rouxel ! c'est M. Colin !

Mgr d'Orléans continue : « Lequel de nous, leurs amis et leurs fils suivant l'esprit, ne conserve au fond de son cœur, à l'endroit le plus tendre et le plus réservé, la mémoire de quelqu'un de ses nobles vieillards, desquels Dieu ne permit jamais que la Compagnie fut privée » ?

Et l'évêque, en un style d'un naturel et d'un charme exquis, parle amoureusement du détail de la vie sulpicienne, de l'édification qu'elle donne et de la leçon qu'elle comporte. Il dit leur façon de mourir si simple et si grande. Car, il y a une façon de mourir — tout comme une façon de vivre — qui est propre aux Sulpiciens. On peut mourir aussi bien ailleurs, il est difficile de mieux mourir.

* * *

Mgr Touchet est amené à parler aussi, cela va de soi, du pieux M. Olier, le fondateur de Saint-Sulpice. Il raconte un peu sa vie et son œuvre et, notamment, il écrit, à son sujet, ces lignes que nous, Canadiens, nous aimerons à conserver et à relire :

« Ce serait une injustice d'oublier que ce grand homme d'Eglise avait, au moins, quelque'une des aptitudes des grands hommes d'Etat. La part qu'il prit à l'organisation de la société canadienne et à la fondation de Montréal, sous le nom de Ville-Marie, dénote la compréhension la plus vive et la plus juste des vastes et lointaines affaires. D'accord avec le Royer de la Dauversière, il organisa des flottilles, de petits corps d'armée, un groupe de missionnaires, des Sœurs de Cha-

rité qui allèrent planter la croix et le drapeau dans le Canada. Il consacra, sans hésiter, de grosses sommes à cette entreprise. Tandis qu'il donnait son argent, ses fils donnaient leur sang, grâce à quoi, la religion chrétienne et le nom de la France devenaient de plus en plus célèbres parmi les sauvages du Saint-Laurent et de la Rivière-des-Prairies ».

N'est-ce pas que ces noms canadiens résonnent bien, pour nous, sous une plume française ? Je ne saurais dire ce que, par exemple, je trouve de charmes à cette *Rivière-des-Prairies*, qui vient là adoucir la chute de la phrase !

Mais je continue la citation, elle mérite d'être enregistrée au complet :

« Les héritiers de M. Olier, notamment M. de Bretonvilliers, plutôt que d'abandonner l'œuvre, saignèrent le Séminaire Saint-Sulpice à blanc. Colbert en fut touché à ce point qu'il accorda une pension de 2,000 écus, à titre de secours national ».

« Cette colonie de Sulpiciens suivit la fortune de la Nouvelle-France. Elle devint anglaise..... Mais les Sulpiciens, devenus anglais, continuèrent de se recruter en France, tout au moins de s'y former. Ils portaient là-bas le culte de leur patrie d'origine ou d'adoption, qu'ils savaient concilier avec le loyalisme le plus exact à la couronne d'Angleterre. Et si les 260,000 habitants de Montréal, si les cinq à six millions de Canadiens gardent tant de sympathies à la France, c'est, en majeure partie, aux Sulpiciens que ce résultat est dû ».

Mgr Touchet conclut : « Voilà un service dont il faudrait, dont il faut leur savoir gré ».

* * *

L'écrivain distingué entretient encore ses lecteurs de M. Emery, l'admirable supérieur des temps de la Révolution et de Napoléon, de M. Duclaux, de M. Garnier, de plusieurs autres et enfin de M. Garriguet, qui vient de succéder au regretté M. Lebas.

Puis il évoque, en termes émus, où vibre son grand cœur, « des souvenirs qui se lèvent au fond de son âme ». C'est Sommervieu,

c'est Bayeux, c'est Paris ! avec des mots qui peignent et des épithètes qui soulignent, en marquant le trait.

« Dans ces trois maisons si diverses, écrit-il, j'ai rencontré les Sulpiciens. Eh ! bien, chers maîtres, permettez-moi de le dire, je vous ai trouvés tous et partout les mêmes : condescendants, vertueux, simples, bons, instruits. Au moment où, sans raison que nous comprenons, — ni raison légale, ni raison morale, — on vous arrache de vos pieuses demeures, je ne puis taire ma gratitude de disciple ».

Et pendant que je lisais ces pages, tombées de la plume de l'un des plus remarquables évêques de France, j'apercevais, dans le lointain, les corridors un peu sombres et les anciennes classes du collège de Montréal, les vastes salles, la pieuse chapelle, les grands arbres et l'étang paisible du Grand-Séminaire. J'entendais comme un écho affaibli des lectures spirituelles d'antan !

Oui, vraiment, j'étais heureux qu'une plume aussi autorisée que celle du successeur de Mgr Dupanloup rendit à nos maîtres à nous comme aux siens à lui, un hommage si distingué, un éloge si mérité.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

ORDINATIONS

DIMANCHE, le 12 février, Sa Grandeur, Mgr Joseph-Alfred Archambeault, évêque de Joliette, a fait les ordinations suivantes :

Diacre

Pour le diocèse de Joliette : M. J.-A. Dufort.

Prêtre

Pour le diocèse d'Ogdensburg : M. A. Jarry dit Blagnier.

Dimanche, le 12 février, Sa Grandeur Mgr Joseph-Emile Legal, évêque de Saint-Albert, a conféré, dans l'église des Pères du Très-Saint-Sacrement, l'ordre du sous-diaconat, à M. J.-B. Piette, *du diocèse de Saint-Albert.*

ENTRE AMIS

L existe "de par le monde" certaines gens d'un tempéramment étrange, avec lesquels, s'il fallait les en croire, on ne cesserait jamais de se disputer.

C'est une maladie dont ils souffrent depuis fort longtemps et qui, probablement, ne se guérira jamais.

Ces bons amis, comme ils trouvent des artifices habiles pour vous amener malgré vous à colleter avec eux !

La belle affaire de dénicher, en furetant partout, matière sans cesse renouvelée à des chicanes éternelles.

Mais qui guérira jamais les plaideurs professionnels de la manie du procès ?

Sans doute, c'est un acte de charité que de répondre à ceux chez qui on croit découvrir un véritable désir de s'instruire et de s'édifier. Mais à ceux qui soupçonnent le mal tout d'abord et doivent quand même s'obstiner à le voir, à ceux-là quoi dire ? quelles explications donner ? qui ne deviendraient prétexte à de nouvelles disputes plus acrimonieuses encore !

Alors, qu'y a-t-il à faire ?

Rien ; garder le silence.....

Mais ce n'est pas toujours facile.

Oui, avec de la patience et de la pitié.

Les voisins, les autres amis penseront que j'ai tort.

Loin de là ; intelligents et honnêtes, ils diront que vous avez mille fois raison.

A. B. C.

CORRESPONDANCE DES ETATS-UNIS

Troy, N. Y., 25 février 1905.



une Eglise infallible, la Réforme a substitué le Livre infallible. Ainsi s'exprima l'autre jour le *Springfield Republican*. Et flatteurs d'applaudir. Par flatteurs, j'entends un assez grand nombre d'organes protestants américains.

La formule pourtant n'est pas nouvelle. Voilà belle lurette d'années, les auteurs des « 39 articles » avaient écrit ceci : « Nous affirmons que l'Ancien et le Nouveau Testament sont la seule source de connaissance religieuse et forment la seule règle de notre foi ».

C'est à discuter cette assertion que je vais consacrer ma chronique d'aujourd'hui.

Mais d'abord, afin de déblayer le terrain, je vais poser quelques questions à nos adversaires.

Si la Bible est la seule règle de notre foi, comment se fait-il que Notre-Seigneur n'a jamais écrit ?

Au lieu de commander à ses disciples « d'aller et d'enseigner toutes les nations », pourquoi ne leur a-t-il pas aussi intimé l'ordre d'écrire et d'ajouter au Livre ?

Au lieu de dire : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, regardez-le comme un païen », pourquoi n'a-t-il pas dit : « Si quelqu'un ne lit pas la Bible..... » ?

Au lieu de dire : « Celui qui vous écoute, m'écoute », pourquoi n'a-t-il pas dit : « Celui qui lit la Bible agit selon mon précepte » ?

Au lieu de dire : « la foi vient par la lecture de la Bible », pourquoi saint Paul dit-il : « *Fides ex auditu* » ?

Parmi les douze apôtres, pourquoi seulement cinq d'entre eux ont-ils écrit ? Et encore, pourquoi ces cinq n'ont-ils écrit que par des motifs purement accidentels ? Pourquoi n'ont-ils adressé leurs écrits qu'à une portion de l'Eglise ?

La forme elle-même dans laquelle est rédigée la Bible ne montre-t-elle pas que ce Livre n'a jamais été désigné comme devant être un

manuel de doctrine ? S'il devait être le sommaire de nos croyances, « la seule règle de foi », à quoi bon tous ces incidents, ces récits, ces discours que l'on y trouve ?

La composition totale de la Bible n'a-t-elle pas été terminée alors que déjà plusieurs générations de chrétiens étaient disparues ? Et alors comment expliquer la possibilité de salut pour ces chrétiens, puisque « la seule règle de leur foi » n'existait pas encore ?

Il est admis par tous les exégètes, soit catholiques, soit protestants, que plusieurs des Epîtres de saint Paul ne sont pas parvenues jusqu'à nous (1). Et alors comment expliquer, comment compenser cette perte, si ces Lettres contenaient des parcelles de « la seule règle de notre foi » ?

Soixante ans après l'Ascension de Notre-Seigneur, lorsque la composition de la Bible fut enfin terminée pour toujours, elle ne fut pas immédiatement réunie en volume. Certains fragments n'existaient qu'entre les mains de certaines personnes. Ni l'imprimerie, ni le papier n'existaient alors. Il n'était pas facile de reproduire ces documents divins. Il fallait au moins cinq ans pour transcrire sur parchemin un seul exemplaire complet et le prix en devait être énorme. Durant plusieurs siècles il en fut ainsi. Sur 1,000 personnes, il n'y en avait peut-être pas 50 qui pouvaient se procurer une copie. Comme le dit l'historien protestant, W. Lecky, dans son *Histoire du Rationalisme* (2) : « Protestantism could not possibly have existed without a general diffusion of the Bible, and that diffusion was impossible until after the two inventions of paper and printing ». Je pose donc la question suivante : « Une religion dont l'existence dépend d'un procédé inconnu durant quinze siècles de christianisme, peut-elle être la véritable religion du Christ ?

Mais ce n'est pas tout encore.

(1) Dans ses Epîtres aux Corinthiens, I. Cor., v. 9 ; VII, 1. II Cor., VII, 8 ; X, 2, l'Apôtre fait allusion à des Epîtres que nous ne possédons plus.

(2) Page 209.

Le Christ, lisons-nous dans la Bible, a prié pour l'unité de foi et de doctrine parmi ses disciples.

Or, je le demande à toute personne de bonne foi : l'unité dogmatique serait-elle possible si nous n'avions que la Bible pour dirimer nos conflits, pour extirper nos erreurs ?

D'après Lecky encore, (1) : « It has been most abundantly proved that from Scripture honest and able men have derived and do derive arguments in support of the most opposite opinions ».

Prenons un exemple. Voici trois protestants éminents, le Dr King, de Lincoln, le Dr Ryle, de Liverpool, le Dr Martinau, de Londres. Tous trois croient en la Bible, et voient en elle « la seule règle de leur foi ».

Oyez pourtant les conclusions de ces autorités doctorales.

« L'absolution sacerdotale et la présence du Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, sont clairement désignées dans les Ecritures », s'écrie King.

« Nullement », de repartir Ryle. « Essayer de pardonner les péchés c'est usurper l'autorité du Christ. Et quant aux mots « Ceci est mon corps », il est bien évident que cela veut dire : « ceci est le symbole de ma présence ».

Et Martinau de venir à la rescousse, comme l'a fait il y a quelques semaines, à New York, le Dr Lyman Abbott : « La Bible en main j'affirme que le Christ n'est pas le Fils de Dieu ».

« Mais la Bible affirme qu'il l'est », leur dites-vous.

« La Bible aussi affirme (Psaume 81, 6) que « vous êtes tous dieux et les fils du Très-Haut », vous répondent-ils.

Vous continuez et vous leur citez la parole elle-même du Christ (Jean 10, 30) : « Moi et le Père nous ne sommes qu'un ».

« Sans doute », vous retournent-ils encore ; « mais dans ce sens qu'il donne lui-même : « ô mon Père, faites qu'ils soient unis comme vous et moi nous le sommes ».

Je ne crains pas de l'affirmer ici : sans l'Eglise comme interprète

(1) Jam citato. p. 174.

officiel et infallible, la Bible serait « une pierre de scandale », une source de ruine pour la perversion de beaucoup en Israël.

Et je n'ai pas fini encore d'en donner des preuves.

Pour le soutien de sa thèse, le protestantisme s'appuie sur trois principes qui selon lui sont absolument prouvés et certains.

Je vais démontrer que ces principes non seulement ne sont pas prouvés mais même ne peuvent pas l'être, à s'en tenir à ses propres données.

En effet, voici un luthérien qui vient à nous, la Bible à la main : « A une Eglise infallible, me dit-il, je préfère le Livre infallible, le Verbe de Dieu, la fondation de ma foi ».

Etes-vous bien sûr que vous possédez un Livre infallible ? Qui vous l'a dit ? Avez-vous jamais réfléchi sur la manière dont les différents documents de la Bible ont été rassemblés ?

Laissez-moi vous en rappeler la genèse.

En l'an 325 de notre ère, au concile de Nicée, l'Eglise promulgua le Canon des Ecritures. Voix vivante de l'Esprit-Saint, elle décida si oui ou non tel document appartenait à la Bible. Il y avait par exemple un Evangile écrit ou supposé écrit par l'apôtre saint Barthélemy ; et l'Eglise le rejeta. Il en fut de même pour le Protévangile, pour l'évangile selon saint Thomas, pour les Actes de Paul, pour les Epîtres de saint Barnabé, etc. L'Eglise infallible n'accepta que ce que nous possédons aujourd'hui.

De cette sélection faite par l'Eglise un dilemme surgit. Ou l'Eglise était infallible, ou elle ne l'était pas. Si vous dites qu'elle l'était, alors vous êtes tenu de l'écouter, vous êtes logiquement tenu d'y appartenir. Si vous dites qu'elle ne l'était pas, alors vous êtes forcé de convenir qu'elle a pu se tromper et vous n'avez aucune certitude que vous possédez réellement la Bible, Verbe inspiré de Dieu.

La question de l'Inspiration est plus difficile encore à expliquer si vous n'admettez pas l'Eglise infallible. Les preuves subjectives et intrinsèques n'ont pas grande valeur ici. Le *criterium* d'autorité est, seul suffisant. L'Eglise catholique jouit seule de cette force.

Elle seule peut traduire en actes les principes réclamés par la raison.

Si nous entrons dans le domaine de l'interprétation, là aussi nous trouverons une preuve de la nécessité d'un guide infallible. D'après l'apôtre saint Pierre lui-même (2. Petri, III, 16), il existe dans la Bible « certains points difficiles à comprendre, dont les personnes ignorantes et mal affirmées, tordent le sens, comme celui des autres Ecritures pour leur propre ruine ». Dans les Actes des Apôtres (VIII, 27), dans saint Luc (XXIV, 25), nous trouvons de semblables assertions, montrant l'impossibilité pour l'homme de comprendre le Livre de Dieu. Il lui faut un magistère vivant, il lui faut un aide infallible ; et c'est dans l'Eglise qu'on le trouve, dans l'Eglise du Christ, dans l'Eglise catholique.

Philosophiquement parlant il n'y a pas de milieu possible entre le rationalisme et le catholicisme. Né d'un épouvantable malentendu, le protestantisme n'est que la plus décevante des illusions.

HENRI BAYARD.

ANGLETERRE

Les Progrès du Catholicisme

I

LE *Catholic Directory*, annuaire religieux britannique, pour l'année 1905, contient d'intéressants renseignements sur la situation et le développement de la religion catholique en Angleterre.

La population catholique de l'empire anglais peut être évaluée à 10,500,000 âmes. La moitié environ se trouve dans le Royaume-Uni ; un quart réside dans les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, c'est-à-dire au Canada, peuplé, en majorité, de catholiques d'origine française. Le reste est dispersé dans toutes les parties du monde soumises à l'hégémonie anglaise.

Dix-neuf ordres religieux sont représentés en Angleterre, ce sont les Augustins, les Augustins de l'Assomption, les Bénédictins, les Chanoines Réguliers de Latran, les Carmes déchaussés, les Chartreux, les Cisterciens, les Dominicains, les Capucins, les Frères-Mineurs, les Pères de la Charité ou Rosminiens, les Jésuites, les Maristes, les Oblats de Marie-Immaculée, les Passionistes, les Prémontrés, les Rédemptoristes, les Salésiens et les Servites.

Cent quatre-vingts archevêchés, évêchés suffragants, vicariats apostoliques, préfectures apostoliques ont été institués dans l'empire britannique ; et sont ainsi répartis : 16 sièges en Angleterre et Pays de Galles, 6 en Ecosse, 27 en Irlande, 3 dans les possessions européennes, 41 dans les colonies d'Asie, 39 dans les possessions d'Amérique, 29 dans l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les îles océaniques ; 19 dans les colonies d'Afrique.

II

Voici, en outre, quelques considérations bien intéressantes, empruntées à un travail récent sur l'état actuel de l'Eglise anglicane.

“Plusieurs membres des plus qualifiés de cette Eglise, qui est, comme on sait, l'Eglise d'Etat, songent toujours à une réconciliation avec Rome. C'est ainsi que le Dr Jones, doyen de l'Eglise anglicane, dans un ouvrage intitulé : *England and the Holy See*, a développé ouvertement cette thèse : “La plus urgente des questions, c'est la réunion de l'Eglise anglicane à l'Eglise romaine ou au Saint-Siège”. Aussi l'évêque catholique de Salford, (Manchester), pouvait-il écrire, il y a quatre ans :... “Le pays tout entier est en train de se convertir sans bruit. Je ne dis pas que la moitié de la nation a abjuré l'anglicanisme ; mais je dis que l'extinction des préjugés, le progrès de la vérité, la métamorphose des sentiments, de la foi et de l'attitude parmi ceux qui nous entourent, justi-

fient ce qu'on a dit : à savoir que l'Angleterre est à moitié convertie”.

“ L'histoire du mouvement est maintenant bien connue. Il est parti de l'Université d'Oxford, qui s'est mise à étudier de près les premiers siècles et les premiers Pères de l'Eglise. On sait aussi la part qu'y ont prise Newmann et le cardinal Wiseman. Depuis, des anglicans par centaines de mille se sont convertis à leur tour. On compte en moyenne 10,000 retours par an ; et parmi ces nouveaux catholiques romains, qui se recrutent principalement dans les classes élevées, on ne compte pas moins de 600 clergymen. L'Angleterre, qui possédait à la fin du dix-huitième siècle 30,000 catholiques, à l'estimation de Burke, en a maintenant 1,500,000.

“ Il importe de constater que nos 40 évêques et nos 10,000 prêtres français, exilés de France par la Révolution, avaient préparé, par leurs vertus et leur pieuse influence, pendant leur long séjour en Angleterre, le terrain pour l'évolution anglicane vers Rome.

“ Sans doute, cette évolution est loin d'être complète. Mais en attendant, l'Eglise anglicane, dans une fraction importante de ses membres, les ritualistes, se rapproche de la foi catholique. La fraction ritualiste admet aujourd'hui les sept sacrements, y compris la pénitence avec la confession auriculaire, appelle ses ministres des prêtres, fait usage dans ses temples — que l'on recommence à appeler des églises — des calices, de l'encens, des ornements sacrés. Absolument rien, sauf la non-croyance à l'infailible autorité du pape, et peut-être à la partie dogmatique du culte à la Vierge, ne distingue les ritualistes des catholiques romains. D'ailleurs, l'attitude de la plupart des anglicans à l'égard des catholiques est toute, selon l'expresse recommandation de l'évêque Clifton, de “ sympathie active et de charité dans la controverse ”.